

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

G/RO/W/2/Corr.1

13 juillet 1995

(95-1969)

Comité des règles d'origine

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DES REUNIONS DU
COMITE DES REGLES D'ORIGINE

Note du Secrétariat

Corrigendum

Page 1, point ii):

Remplacer "La note ci-après sera ajoutée aux règles 2 et 3" par "La note ci-après sera ajoutée aux règles 2, 3 et 4".

Page 2, deuxième note de bas de page:

Remplacer "PC/IPL/14 en date du 9 décembre 1994" par "WT/L/31 en date du 7 février 1995".